

COMMUNE DE PERON (AIN)**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 02 juillet 2024

OBJET : VALIDATION DU DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS DICRIM

L'An deux mil vingt-quatre le deux du mois de juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Péron étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Dominique BLANC, Maire.

Nbre en exercice : 20

Nbres présents : 11

Nbre votants : 15

Etaient présents

Mme Blanc Dominique, Maire, Présidente de séance,
M. Pons Alexandre, Mme Rossas Amandine, M. Girod Claude, Adjoints,
M. Blanc Jérémie, Conseiller Délégué,
Mmes Fournier Céline, Hugon Denise, Quinio Marie-Madeleine, Conseillères Municipales,
MM. Brunet Julien, Gigi Dominique, Martinod Guillaume, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés

Mme Budun Sevda, Conseillère, a donné une procuration à M. Blanc Jérémie Conseiller Délégué,
Mme De Jesus Catherine, Conseillère, a donné une procuration à Mme Rossas Amandine Adjointe,
Mme Delachat Elodie, Conseillère, a donné une procuration à Mme Blanc Dominique, Maire,
Mme Fol Christine, Conseillère, a donné une procuration à Mme Hugon Denise, Conseillère
Mmes Golay-Ramel Martine, Rey Novoa Dolorès, Conseillères
MM. Barrière-Constantin Luc, Felix-Fiardet Bastien, Visconti Régis, Conseillers.

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L125-2 et L 125-5 et R 125-9 à R 125-27 qui précisent le droit à l'information de chaque citoyen sur les risques majeurs, les mesures de sauvegarde pour s'en protéger, définissent le contenu et la forme de cette information,

Vu le Code de l'Environnement, et notamment les articles R 125-12 à R 125-14 relatifs aux obligations réglementaires en matière d'affichage des consignes de sécurité figurant dans le DICRIM ;

Madame le Maire indique que la commune s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de PREDICT, en concertation avec l'équipe municipale afin de garantir son efficacité.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que ce document est opérationnel et peut être consulté en Mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Madame le Maire précise que le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise
- Carte d'actions d'inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les événements sur la commune.

Madame le Maire propose de donner un avis favorable au Plan de Sauvegarde présenté en collaboration avec PREDICT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Vu les documents, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le Plan de Sauvegarde proposé.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire

